



٤٧١ - ١٢٥

١٠ NOV. 2025

DECISION D'ANNULATION

N°01/AC/03/2025

Appel à concurrence N°03/2025/FH2S

Le Président La Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé en tant que maître d'ouvrage et autorité compétente

- Vu le Règlement relatif aux formes et conditions de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la promotion des Œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé;
- Vu le résultat déclaré infructueux de l'appel à concurrence N°02/2025 relatif à la sélection d'un prestataire pour la conclusion d'un contrat de mise en place et de gestion d'une assurance maladie complémentaire au régime de base AMO géré par les organismes de prévoyance sociale au profit des adhérents de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du Personnel du Secteur Public de la Santé ainsi que leurs familles à charge

Décide

ARTICLE UNIQUE

Il a été décidé d'annuler l'appel à concurrence N° 03/2025/FH2S ayant pour objet la sélection d'un courtier d'assurance chargé du conseil, d'étude, du placement et de la gestion des polices d'assurances maladie complémentaire à l'AMO au profit des adhérents de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au profit du Personnel du Secteur Public de la Santé ainsi que leurs familles à charge .

